L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 13 MARS 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande 1000 bébés blancs au-dessous de deux ans pour le Grand-Prix de l'Exhibition de Bébés, qui aura lieu au Musée à Dix Sous de Robinson, le 25 mars. Des prix pour le montant de $1000 seront décernés. Pour plus de renseignements s'adresser ou envoyer son nom et son adresse au directeur. 7 mars—

DEMANDE—$4000 à 8 pour cent sur hypothèque 1ère classe, sur une maison de 3 étages en briques ; 10 chambres, 6 cabinets, 2 magasins et un warehouse à 2 étages, près de la Cathédrale ; rapporte $90 par mois. Adresser à la lettre G, au bureau de l'Abeille. 7 mars—1 sem

A VENDRE.

Désirant se retirer des affaires, on offre à vendre le café situé au No 5 rue Canal. Bon placement. Wm. B. Barnett, notaire, 89, Exchange Alley. 7mars—7f

ASSURANCES

Vingt-Huitième Tableau Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurances HOPE —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau : No 158 rue Gravier.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires : Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1885 :

Sur les risques d'incendie	$400,245 28	
Sur les risques de mer	53,924 83	
Sur les risques de rivières	26,385 35	
	$480,555 46	
A ajouter : Primes non acquises de 1884	83,989 25	—$574,544 71
A ajouter Intérêts, profits et pertes		30,871 00
		$605,415 71
A déduire : Pertes payées sur les risques d'incendie	$183,805 58	
do sur les risques de mer	25,409 63	
do sur les risques de rivières	12,268 43	
	$226,672 64	
Taxes	8,187 43	
Réassurances	26,410 67	
Primes remboursées	60,359 31	
Réduction	73,992 27	
Bureau des assurés, salaires et autres dépenses	38,826 21	—$429,442 53
		165,973 18
A déduire dividende semi annuel de 5 o/o payé en juillet 1885		12,206 20
		$153,766 98
Dividende semi annuel de 5 o/o payable à partir du 14 janvier 1886		12,500 00
Montant réservé pour pertes non réglées		16,732 84
Montant réservé pour risques non terminés au 31 décembre 1885		104,534 14
Montant porté au fonds de réserve		20,000 00
		$153,766 98

—ACTIF—

Prêts sur hypothèques	26,316 67
Prêts sur nantissement	127,584 56
Effets pour primes	5,921 88
Billets à recevoir sur demande	9,513 86
Bons d'Etat et de ville	44,795 54
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions	11,657 84
Du par des compagnies d'assurance	3,100 00
Mobilier de bureau, coffre fort, etc	3,048 07
Biens fonciers	4,698 59
Primes en voie de perception	106,244 18
En caisse	60,885 79
Total de l'actif	$403,766 98

—PASSIF—

Capital	250,000 00
Fonds de réserve	20,000 00
Réserve pour primes non acquises	104,534 14
Pertes non réglées	16,732 84
Dividende de 5 o/o déclaré le 13 janvier 1886	12,500 00
	$403,766 98

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
J. A. CHALARON, Président.
Louis Barnett, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi ce 13 janvier 1886.
M. T. DUCROS, Notaire. No 138 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 13 janvier 1886 il a été unanimement résolu qu'un second dividende semi annuel de cinq pour cent sur le capital, provenant des profits de la Compagnie dans l'année expirée le 31 décembre 1885 soit déclaré payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants et que la balance des profits, vingt mille piastres, soit portée au compte de fonds de réserve. 14 janv—

Dix-neuvième état de situation annuel —DE LA— Compagnie d'Assurances Germania De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année expirant le 31 décembre 1885.

Primes sur les risques d'incendies	$179,058 81	
Primes sur les risques de mer	4,885 19	
Primes sur les risques de rivières	5,356 64	
Total des primes	$189,300 63	
Ajoutez—Risques non échus de 1884	37,026 32	
Total des primes		$226,326 95
Ajoutez—Intérêt et profits et pertes	$27,580 00	
Moins les salaires et les frais généraux	11,764 03	15,815 97
Fonds de surplus de 1884		15,000 00
Total		$257,142 92
Pertes payées—		
Sur les incendies	$68,951 72	
Sur les mers	1,420 58	
Sur les rivières	5,683 75	
	$76,056 03	
Réassurances	35,211 80	
Réductions et primes remboursées	48,364 21	
Taxes d'Etat et de ville, corps de sauvetage, service Babcock et souscriptions	9,135 16	—168,767 20
Profits		$88,375 63
Réserve pour—		
Primes non expirées	$41,769 60	
Primes non payées	7,268 06	
Dividende 5 pour cent déclaré et payé en juillet 1885	10,000 00	
Dividende 5 pour cent déclaré le 14 janvier 1886	10,000 00	
Fonds de surplus, 1885	17,000 00	
Surplus	2,337 97	
	$88,375 63	

ACTIF.

Billets reçus pour primes	$1,725 00	
Primes en voie de collection	37,163 24	
Prêts sur nantissement et hypothèques	10,341 67	
Bons des Etats-Unis, consolidés de la ville et bons à primes de ville, valeur du marché	100,708 00	
Actions de banques et autres, valeur du marché	16,365 00	
Bâtisse No 51 rue du Camp et autres propriétés foncières	78,110 11	
Meubles de bureau	2,102 40	
Comptant en caisse et en banques	22,851 21	—278,375 03

Cet exposé est une juste et exacte copie des livres de cette compagnie.
(Signé) H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 10me jour de janvier 1886.
(Signé) CHAS E. SEL, Notaire.

Le Bureau des Directeurs, à une réunion tenue le 14 janvier, après avoir mis de côté $2000 pour le fonds de surplus, a résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de 5 pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital, et un dividende de 10 pour cent aux actionnaires, en outre de 15 pour cent de réduction déjà alloués sur les détenteurs des polices dites de "participation nette" pour l'année finissant le 31 décembre 1885, payable sur demande. 17 jan—1m

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,952—Michael Dowling vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Michael Dowling soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero Jr., Esq., notaire en cette ville, le MARDI, 30e jour de mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de voter et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit ; et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Bernard McCloskey, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 23 février 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme : M. A. McDONNELL, Député-Greffier.
25 fév—3f au 30 mars

L.S.L.

Rappelez-vous

—Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.

GRANDE CHANCE —POUR— UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE FERA A LA

Nlle-Orléans, MARDI, 16 MARS 1886, UN TIRAGE TRIMESTRIEL EXTRAORDINAIRE CLASSE C.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du GEN. G. T. BEAUREGARD, DE LA LOUISIANE ET DU GEN. JUBAL A. EARLEY, DE LA VIRGINIE

PAS DE REDUCTION !

Pas d'Ajournement !

PLUS D'UN DEMI-MILLION De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE...... $150,000
UN GROS LOT DE...... 50,000
UN GROS LOT DE...... 20,000

2,279 Lots, montant en tout à $522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M., —A— L'ACADEMIE DE MUSIQUE, Dans la matinée du MARDI, 16 MARS 1886.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 do de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
600 Lots de	100	60,000
1000 Lots de	50	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS :

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit 7,500

2,279 Lots s'élevant à $522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou Money Order sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

AVIS AUX CREANCIERS.

Joseph Dunbar vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,850—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Joseph Dunbar et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en a) pour lesquelles le compte présenté par Ed. Raine, Jr., syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 mars—12 16 20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Scannell & Lafaye vs. Leurs Créanciers—No. 16,935—Division "B"—Ordre de Cour—La Cour considérant la pétition ci-dessus enliassée, et les tableaux annexés, et les affidavits accompagnant le même, et la Cour étant satisfaite que les débiteurs pétitionnaires s'étant conformés à la loi ; la cession de tous les biens sous la raison sociale de Scannell & Lafaye, et de John O. Scannell et John A. Lafaye, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit par le présent acceptée au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée le 29me jour de mars 1886, pardevant Andrew Hero, Jr, notaire, à 11 heures A. M., pour élire un syndic et voter pour ou contre la décharge de la dite raison sociale et les dits membres individuellement ; il est de plus ordonné que toutes les procédures contre les personnes et contre les biens des dits débiteurs insolvables soient suspendues.
Il est de plus ordonné que la réunion des dits créanciers soit autorisée pour fixer les termes de la vente de la propriété, droits, crédits et effets des débiteurs, et de déterminer si le syndic nommé par eux donnera cautionnement, et pour quel montant.
Il est de plus ordonné que E. D. White, Esq., avocat, soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 février 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme : JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
21 fév—au 29 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Edward H. Adams vs. ses créanciers.—No 17,105—Division C—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward H. Adams soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, LUNDI, le 12me jour d'avril 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de voter pour et élire un syndic, et sur toutes matières qui pourraient se présenter ; et que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit Edward H. Adams soient suspendues et que Hy. P. Dart, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 8 mars 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme : JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10 mars—3f au 12 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—L. J. Barthélemy vs. Ses Créanciers—No 16,987—Division A—Ordre de Cour—Considérant les allégations de la pétition enliassée ce jour, il est ordonné par la Cour que l'ordre, dans cette affaire, rendu le 25 février 1886 soit amendé de façon à fixer la réunion des créanciers de L. J. Barthélemy, le 13 avril 1886 à 11 heures A. M. et que W. S. Parkerson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de l'insolvable.
Nouvelle-Orléans, le 11 mars 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme, JAMES D. RANKIN, député greffier.
12mars au 13 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—August Meyer vs. ses créanciers—No 17,106, Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire August Meyer soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, LUNDI, le 12me jour d'avril 1886, à 11 A. M., aux fins de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et pour élire un syndic, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit August Meyer soient suspendues, et que Wynne Rogers, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 8 mars 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme, JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
9mars—3f au 12 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—A & P. A. Villermin vs. Leurs créanciers—No 16,869, Division — —Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de A & P. A. Villermin, individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, Lundi le 22ème jour de mars 1886 à 11 heures A. M. dans le but de voter et de déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un sursis et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que W. E. Murphy, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 15 février 1886.
Signé A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
16 fév—16 23—10 16 22 mars

OFFICIEL.

Exposé du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirée le 31 décembre 1885.

DEPARTEMENT DE L'ETAT, Etat de la Louisiane.

CONFORMEMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 août 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et compare les timbres [illegible] nécessaires et requis par la loi [illegible] exécution des dispositions de l'Acte [illegible] qui sont sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Agent Fiscal et de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant d'après les livres de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat et que nous certifions être correct.

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics au 31 décembre 1884 d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat le 13e jour de janvier 1885, deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres	$298,250 00
Montant des timbres judiciaires retirés du bureau de l'Auditeur des Comptes publics par l'Agent Fiscal pendant l'année 1885 cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres	$198,250 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics le 31 décembre 1885 cent mille piastres	$100,000 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal le 31 décembre 1884 ainsi qu'il appert de l'exposé susdit du 13e jour du mois de janvier 1885. Cent soixante-neuf mille soixante-cinq piastres et vingt-trois cts	$169,065 23
Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal du bureau de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année 1885. Cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres	$198,250 00
Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal pendant l'année 1885. Trois cent soixante-sept mille trois cent quinze piastres vingt-trois cts	$367,315 23
Montant des timbres judiciaires vendus par l'Agent Fiscal du 1er janvier 1885 jusqu'au 31 décembre 1885, inclusivement. Quatre-vingt-treize mille sept cent trente-cinq piastres quatre-vingt-six cts.	$93,735 86
Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent fiscal, le 31 décembre 1885 deux cent soixante-treize mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres trente-sept cts	$273,579 37
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1884 ainsi qu'il appert de l'exposé susdit du 13 janvier 1885 dix mille six cent six piastres, quatre-vingt-sept cts	$10,606 87
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1885, cent mille piastres	$100,000 00
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent fiscal, le 31 décembre 1885, deux cent soixante-treize mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres trente-sept cts	$273,579 37
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1885 dix mille six cent six piastres quatre-vingt-sept cts	$10,606 87
Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, de l'Agent Fiscal et du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1885, trois cent quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-six piastres vingt-quatre cts	$384,186 24

Et nous certifions en outre que, après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, celui-ci a émis des warrants contre le dit Fonds de Dépenses Judiciaires, pendant l'année finissant le 31 décembre 1885, en paiement des montants suivants et pour les objets ci-après établis, savoir :

Articles de bureaux fournis aux différents officiers de la Paroisse d'Orléans qui y ont droit en vertu de l'Acte précité No 136 de 1880, cinq mille cent soixante-quatre piastres, cinquante-quatre cts	$5,164 54
Pour le paiement des appointements dûs aux divers officiers et employés de la Paroisse d'Orléans et qui sont payables du Fonds susdit du 1er jour de janvier 1885 jusqu'au 31 décembre 1885, inclusivement, quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre piastres quarante-cinq cents	$94,304 45
Remboursement du montant émis en vertu de la section 13 de la loi 126, session régulière de 1880, quatre-vingt-six piastres quarante cents	$86 40
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er jour de janvier 1885 au 31me jour de décembre 1885, inclusivement, quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent cinquante-cinq piastres trente-neuf cents	$99,555 39

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, le cinquième jour du mois de janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
[L. S.]
S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John McCloskey vs. Norflet Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,909—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez (Natchez Alley), dans le Premier District de cette ville, MARDI, 13 avril 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :
Deux terrains situés et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Lopez et Salcedo, et désignés par les numéros neuf et dix, conformément à un plan dressé par Castaing & Celles, en date du 20 mars 1860, et déposé comme référence au bureau de E. Bienvenu, notaire en cette ville. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent comme suit : Le lot numéro neuf, trente pieds onze pouces et une ligne de face à la rue Lopez ; et le lot numéro dix, trente pieds onze pouces de face à la dite rue Lopez, sur une profondeur, chacun, de cent deux pieds neuf pouces et quatre lignes.
Avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies et avantages y appartenant.
Etant la même propriété que le dit défendeur a achetée comme suit, à savoir : Lot numéro neuf, acheté de Isaac Bueno, conformément à un acte passé pardevant Adolphe Mazureau, ex notaire en cette ville, à la date du 19 août 1869 ; le numéro dix a été acheté de John McManus, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, ex notaire, à la date du 11 juin 1873.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 mars—12,19,26—avril 2,9,13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Hibernia Insurance Company vs. James J. Woulfe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No. 16,825 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 30 mars 1886, à 12 m., la propriété décrite ci-dessous, à savoir :
Une certaine portion ou lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Howard, Freret et Poydras et formant l'encoignure des rues Lafayette et Freret et mesurant trente un pieds de face à la rue Lafayette, trente un pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de cent six pieds cinq pouces et une ligne sur la rue Freret et cent six pieds six pouces et une ligne sur l'autre côté le tout plus ou moins. Le dit lot ou portion de terre forme tout le lot numéro sept et une partie du lot numéro six qui le touche, les quels lots sont désignés comme tels sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, en date du 8 décembre 1858 et déposé en l'étude de E. Bouny notaire en cette ville pour référence. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété acquise par le défendeur de Wm. C. Joubert conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell ancien notaire le 24 avril 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 fév—26—5 12 19 26 30 mars

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles! Meubles! Meubles!

Martin Skenn vs J. W. Lee

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 15,928—En vertu d'un writ de fieri facias moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés le LUNDI 22 mars 1886 à 10 heures A. M. de la propriété décrite ci-dessous à savoir :
Un lot de meubles de maison, effets, objets divers, etc. contenu dans le local No [illegible] rue des Magasins conformément à un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 mars 10 15 20 21

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Bridget Casey, femme de John Lane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 17,155 Division [illegible] Attendu que Patrick Casey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Bridget Casey [illegible] décédée intestat [illegible].
Par ordre de la Cour, W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 mars 13 17 [illegible]

Succession de Pierre Coussirat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 16,970 [illegible] Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons [illegible] pour lesquelles le compte présenté [illegible] ne serait pas approuvé et homologué [illegible] au dit compte.
Par ordre de la Cour, W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 mars 11 16 20

Succession de John Lassen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans [illegible] Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Lassen [illegible].
Par ordre de la Cour, W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 mars 11 16 20

Succession de Michel Dietrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans [illegible] Attendu que [illegible] a présenté une pétition [illegible] Michel Dietrich [illegible] à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 mars 11 [illegible]

Succession de Mme Amelia Geraud, veuve décédée de Jacob Koenig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 17,051 Division [illegible] Attendu que Jacob Koenig a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Amelia Geraud, veuve de Jacob Koenig, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons, s'il y en a, pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, W. J. McGEEHAN, Greffier.
6mars 6 11 21

Succession de Mathias Walter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 12,068 Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Elisabeth Walter, tutrice naturelle, administrant cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 mars—9 13 19

Succession de F. J. L. Craiz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 14,944 Division A. Attendu que Mme Rosina Schockler Veuve F. J. L. Craiz a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de son [illegible] Joseph Lange Craiz, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 mars—9 13 18

Succession de H. F. Joubert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,407—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Ernest B. Joubert et Charles Joubert exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, W. J. McGEEHAN, Greffier.
3mars—3,8,12

Succession de Terrence Hackett.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 13,685—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Bernard Hackett, tuteur datif des mineurs Joseph, Catherine et Annie Hackett et comme tel administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
6mars—6 11 14.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

J. J. Weckerling vs Mme F. H. Erthel.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 9,776—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, MARDI, 23 mars 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un lot de meubles de ménage, d'après un inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. A. LOGBY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
12 mars—12 17 22

Par consentement des parties.

W. G. Vincent vs. Thomas Dillon. Le même vs. le même.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 7490 et 7491—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique au No 254 rue Dépatur, entre les rues Hôpital et Ursulines, dans le Deuxième District de cette ville le SAMEDI, 13 mars 1886, à 11 heures A.M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un lot de souliers assortis pour femmes, hommes et enfants, etc., etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
11mars—11,12,13.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ed. Larue & Cie vs Henri Vivant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans,—No 16,021.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI 30 mars 1886, à 12 M., la propriété ci-dessous décrite à savoir :
I.—Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Roman, Prieur et St Philippe désigné comme lot No vingt et un, mesurant 33 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent-soixante-neuf pieds entre lignes parallèles. Acquis de Z. Brenan d'après un acte pardevant A. Doriocourt, notaire, le 10 Janvier 1883. Enregistré au bureau des aliénations, Livre 117, fo 841.
II. Les morceaux de terre suivants situés dans cette paroisse sur le chemin Gentilly, à une distance de six milles plus ou moins plus bas que la rue des Champs-Elysées.
1° Un morceau de terre mesurant un arpent et vingt pieds de face sur le côté sud du Chemin Gentilly, sur une profondeur de vingt arpents. Enregistré au bureau des aliénations, Livre 113 fol 204.
2° Un morceau de terre mesurant trois arpents et demi de face sur le côté nord du Chemin Gentilly sur une profondeur de vingt arpents. Acquis. Enregistré au bureau des aliénations Livre 111 fol. 801. Livre 110 fol. 700. Livre 111 fol 1007.
3° Un morceau de terre mesurant trois arpents de face au côté nord du chemin Gentilly sur vingt arpents de profondeur. Enregistré au bureau des aliénations, livre 116, fol. 930—Livre 109, fol. 917.
4° Un morceau de terre mesurant quatorze arpents de face sur les deux côtés du chemin Gentilly, sur une profondeur de vingt arpents. La dite propriété est contigue à la plantation Michon. Acquis de Marie C. Jacques, le 17 avril 1883. Enregistré au bureau des aliénations, livre 116, fol. 930.
—ET AUSSI—
Cinq (5) vaches
Trois (3) chevaux
Deux (2) mulets
Trois (3) charrettes
Un (1) wagon
Et un lot d'outils sur la dite II propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 fév—27 -6 13 20 27 30mars

ANNONCE JUDICIAIRE

Emile H. Caulfield vs. Thos. Roberts

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 16,788 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville le MARDI 30 mars 1886 à midi de la propriété ci-dessous décrite à savoir :
Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Première, Rousseau et Soraparu désigné comme le lot [illegible] d'Arthur de Armas en date du 14 avril 1881 et sur un certain plan fait par J. A. D'Hemecourt du 24 juillet 1878. Le dit terrain mesure vingt six (26) pieds neuf pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent vingt quatre (124) pieds trois pouces et deux (2) lignes sur la ligne du bas et cent vingt-et-un (121) pieds cinq pouces deux lignes sur la ligne d'en haut qui le sépare du lot numéro quatre. Ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 fév 26 5 11 18 25 30mars

ANNONCE JUDICIAIRE

Columbus H. Allen vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 16,202 [illegible] l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire [illegible] à la Bourse d'Encan de l'Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville [illegible] LUNDI 22 mars 1886 à midi [illegible] propriété décrite ci-dessous à savoir :
[illegible]
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE

Dorcino Landry vs Edmond Louis

[illegible]
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 fév—9 16 23 mars 3 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE

John H. Kelting vs Mlle Extina Vandergrift

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 16,2[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville le MARDI 6 avril 1886 à midi de la propriété ci-après décrite à savoir :
Trois lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Septième District de la Nouvelle Orléans dans l'îlet désigné par le numéro vingt six sur le nouveau plan du Septième District de la Nouvelle Orléans borné par les rues Clinton, Milladon, Wall et Esther. Les dits lots sont désignés par les numéros onze, douze et treize [illegible] acte de John C. Hack, le 17 août 1875 pardevant Ernest Commagere notaire et mesurant chacun trente pieds à la rue Wall sur une profondeur de cent quarante deux pieds huit pouces six lignes entre lignes parallèles. Le lot numéro onze forme l'encoignure des rues Wall et Clinton.
Etant la même propriété qui a été acquise par la dite Mlle Extina Vandergrift du plaignant selon acte passé pardevant Ernest Commagere, notaire le 8me jour d'octobre 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 mars—5 12 19 26 2 6 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur et de bâtisses dans le Troisième District.

Succession de George Schwab.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,685—En vertu d'un ordre de vente en date du 23 février 1886, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Salle d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 30 mars 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, savoir :
Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No deux dans l'îlet borné par les rues Elmire, Remparts, Désiré et Bourgogne, anciennement Craps, et le dit lot mesure vingt six pieds onze pouces de face à la rue Elmire sur une profondeur de cent vingt pieds et sept pouces entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 fév—25—mars 5,11,18,25,30

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS

JOHN DE RUYTER, administrateur, vs. CHARLES DE RUYTER—No 11,102—A la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en la ville de la Nlle-Orléans, la propriété suivante décrite ci-dessous, à savoir :
UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et se trouvant dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Robin, Race, Constance et Annunciation, ayant en mesure française soixante (60) pieds de face à la rue Robin, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit Charles De Ruyter a achetée de James L. Cole, par un acte passé dans le bureau de A. Mazureau, notaire, le 19 février 1867.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 6me jour de février 1886.
R. R. PLEASANTS, Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
6 fév—6,13,20,27 fév—et 6,13 mars

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil, du magasin en briques au local No 42 Fulton et 41 rue Front.

La banque des Citoyens de la Louisiane vs J. K. M. Sivori.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,700—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 6 avril 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :
Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Fulton, Gravier et Poydras, désigné comme lot numéro onze, sur un plan compilé par J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, voyer, en date du 12 Janvier 1852, déposé en l'étude de H. B. Cénas, notaire en cette ville. Le dit lot mesure vingt et un pieds trois pouces de face à la rue Front, vingt trois pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent dix sept pieds un pouce et sept lignes sur le côté de la ligne du lot numéro dix et cent seize pieds six pouces sur le côté de la ligne du lot numéro douze.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent. Les dites bâtisses sont connues comme le magasin en briques au local No. 42 rue Fulton et No 41 rue Front.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 mars—5, 12 19 26 avril 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE

Lafayette Fire Insurance Co. of New Orleans vs Mme Mary Shaedlner [illegible] femme de James Work et James Work son mari

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 16,032 En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 3 avril 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous à savoir.
Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, Laurel, Constance et St Andrée désignés par les numéros un (1) et deux conformément à un plan déposé en l'étude de Charles Stringer ancien notaire le [illegible] jour d'octobre 1869.
Les dits lots mesurent comme suit : Le lot numéro un formant l'encoignure des rues Ste Marie et Laurel et mesure trente sept pieds cinq pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur et largeur à la rue Ste Marie de cinquante huit pieds un pouce et six lignes, et le lot numéro deux touche au lot numéro un et mesure vingt quatre pieds neuf pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de cinquante huit pieds un pouce et six lignes.
Etant la même propriété que la dite Mme Mary Shaedlner Schaedlner a acquise de E. Tardy et autres conformément à un acte passé pardevant Charles Stringer, ancien notaire en date du [illegible] octobre 1869.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 mars 3 10 17 24 31 avril 3

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Habitation de valeur dans le Cinquième District.

L'habitation THE DELCAZEL PLACE à l'encan

Meubles de maison et autres effets, animaux, outils aratoires, wagons, etc.

A DES CONDITIONS FACILES.

Succession de Louise Delcazel.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B No 16,441.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No [illegible] rue Royale—SAMEDI 13 mars 1886 à midi à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hotel St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston [illegible] en date du [illegible] février 1886 [illegible]
[illegible]

PAR L. C. HODGSON

PAR L. C. HODGSON [illegible]
Tous les jours — Tous les jours
Une valeur de $10,000 en montres, diamants et autres bijouteries
[illegible]

PAR THOMAS WOOLFOLK

VENTE A L'ENCAN

Vente de l'étalon de race "George W. Nott" [illegible]
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans [illegible]
Conditions—Comptant à la vente.
THOMAS WOOLFOLK, Encanteur.
7 mars 10f

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

Terrains sur la rue St-Philippe, à l'encan.

Successions d'Adam W. Rabenack et d'Eva Meyers, sa femme, consolidées.

No 11,056—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet — SAMEDI 20 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 février 1886 il sera vendu à l'encan :
Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Dumaine, Galvez et Miro désignés par les Nos 4 et 10 mesurant comme suit :
Le lot No 4 mesure 29 pieds 6 pouces et 1/4 d'une ligne de face à la rue St Philippe 29 pieds 6 pouces 1 ligne de largeur dans le fond sur 92 pieds 6 pouces et 3/4 d'une ligne de profondeur du côté le plus près de la rue Galvez et 92 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre côté. Le lot No 10 mesure 30 pieds de face à la rue St. Philippe, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.
Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année, 1886 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Marcel T. Ducros, notaire.
16 fév—16 27—6 13 20 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage élégant élevé de terre avec de grands terrains, sur l'Avenue Louisiana.

Succession de Lionel C. Levy.

No. 19,007—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 4 janvier 1886, il sera vendu à l'encan—
LE COTTAGE ÉLÉGANT ÉLEVÉ DE terre, situé au coin sud-ouest de l'Avenue Louisiana et de la rue Baronne, borné aussi par les rues Delachaise et Dryades. Les terrains se composent de cinq lots Nos 1, 2, 3, 4 et 24, et mesurent comme suit :
Les lots Nos 1 à 4 inclusivement sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à l'Avenue Louisiana sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 24 est adjacent dans le fond aux lots ci-dessus mentionnés et mesure 32 pieds de face à la rue Baronne sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
La bâtisse est retirée des deux rues, l'architecture est moderne et l'extérieur attrayant ; elle a de grandes galeries, des corridors spacieux, salon, salles à manger et de réception, chambres à coucher et offices convenables pour une grande famille. Elle est aussi à proximité des affaires, étant placée entre trois lignes de chemins de fer urbains et dans un quartier développé et amélioré.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y a, à un crédit de un et deux ans, avec intérêt de 8 pour cent par an, le droit de vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1886 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John G. Eustis, notaire, No 26 rue Carondelet.
9 fév—9,20,27—mars 6,13

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

40 Magnifiques vaches créoles laitières

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 18 mars 1886, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur l'ancienne habitation "Allard", en face du Bayou St-Jean.

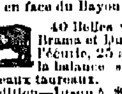

40 Belles vaches laitières, de races Brama et Durham, toutes habituées à l'écurie, 25 avec de jeunes veaux, et la balance sur le point de veler.
2 Beaux taureaux.
Condition—Jusqu'à $50, comptant, de $50 à $100 trois mois, et au-dessus de $100 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
13 mars—

PROCES EN PARTAGE

Charles Kuhn vs Peter Kuhn et als. No. 14,614.

Petite résidence rue Palmyre No. 135.

La maison formant encoignure aux rues Palmyre et Tonti, occupée comme boulangerie

La maison double formant l'encoignure des rues Bienville et Tonti

Terrain vacant rue St-Pierre, entre les rues Rocheblave et Tonti

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur. Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse. SAMEDI 27 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hotel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans [illegible] les propriétés suivantes savoir :

Actions.

10 actions de [illegible] du fonds capital de Firemen's Insurance Company [illegible]

Propriétés foncières.

[illegible]
$9 par mois.
[illegible]

Jolie résidence de campagne

[illegible]

Maison double à étage en [illegible]

[illegible]

Actions d'Assurance et de [illegible]

[illegible]

PAR MATHIEU & GOMES

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés de valeur dans le Premier et Quatrième Districts

La résidence cottage à deux [illegible] Nos 101 et 103 rue Rousseau.

La bâtisse en briques à deux étages, rue Orange, près Rousseau, toutes connue comme Kiley's Cotton Factory.

Succession de WILLIAM KILEY décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans [illegible]

A l'encan.

PAR MATHIEU & GOMES [illegible] SAMEDI [illegible] 1886 à midi à la Bourse [illegible]
[illegible]
2. UN LOT DE TERRE DE VALEUR ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Rousseau, Jackson, Josephine et Tchoupitoulas désigné par la lettre A et mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Rousseau sur une profondeur de 93 pieds 10 pouces entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une RESIDENCE COTTAGE à deux corps de logis connue comme les Nos 101 et 103 de la rue Rousseau.
Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins, mesures américaines et d'après des plans faits par Chas. Schmauder, voyer datés [illegible] 1886.
Termes et conditions : Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie et 10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.
Actes de vente pardevant A. S. Bock, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues et exigibles en 1886.
24 fév—24 28 mars 7 14 21 27

PAR J. V. GOURDAIN

Cottage double confortable à un étage dans le Troisième District, No. 157 rue Columbus.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur, Bureau No. 79 rue Bienville. SAMEDI 13 mars 1886 à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Columbus, Dorgenois, Laharpe et Roman, mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Columbus sur une profondeur de 110 pieds.
Les améliorations comprennent un cottage double ayant de chaque côté une chambre, un cabinet et une galerie devant, une cuisine ayant de chaque côté une chambre, citerne, puits, lieux d'aisance.
Conditions—Une moitié comptant, la balance à un an de crédit avec billets de l'acquéreur portant 8 pour cent intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement, avec toutes les clauses de garantie usuelle. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1886 au-dessus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 fév—27 mars 6 13

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PROPRIÉTÉS À ALGER.

Deux Actions de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet.

Succession de P. Maspéro, No. 13,412, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale. SAMEDI, 10 avril 1886 à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 5 mars 1886, pour compte de la dite succession :
Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville (anciennement Alger), désigné par le No. 23 de l'îlet No 16 borné par les rues Bartholomew, Lavergne, Delaronde et Pierce, mesurant 30 pieds de face à la rue Bartholomew sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, mesure française.
Aussi
Deux actions de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6mars—6 13 20 27 avril 3 10

Agréable résidence de famille

No 241 rue Dumaine, entre Villeré et Robertson.

Succession de John Fourton.

[illegible]

Magnifique maison de résidence en briques, à trois étages pour famille, No 200 rue Bourgogne, entre Ste Anne et Dumaine.

[illegible]

Joli cottage avec un grand [illegible]

[illegible]
PAR SPEAR & ESCOFFIER [illegible]
[illegible]

CHARMANTE RESIDENCE

No. 297 rue Bourbon entre Esplanade et Quartier

PAR SPEAR & ESCOFFIER [illegible] SAMEDI [illegible] 1886 à midi [illegible] St Charles.
Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Esplanade, Quartier et [illegible] désigné par le No [illegible] à la rue Bourbon sur une profondeur de [illegible] pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent cette charmante résidence en briques à un étage, avec mansarde [illegible] le numéro municipal 297 de la rue Bourbon.
Conditions : Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans de crédit [illegible]
Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Vente très positive.
7mars—7 13 à la vente

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

Une bonne affaire.

Magasin en briques No 18 rue Conti, loué à MM Bosio & Kenner jusqu'au 31 mai 1889, à $30 par mois.
Dans la partie commerciale du Second District, rue pavée et près de l'embarcation des bateaux et chemins de fer.
SAMEDI, le 20 mars 1886, à midi, il sera vendu, à la Bourse St-Charles, la susdite propriété. Voir le plan.
Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux billets ; un pour $1,350, dû le 24 août 1886, l'autre le 3 septembre 1886, de $150 ; la balance comptant. L'acquéreur devra payer les taxes de 1886. Dix pour cent du montant de la vente à payer au moment de l'adjudication.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant A. J. Ker, notaire.
MACON, PAUL & ROBINSON, Encanteurs.
13mars—13 20

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Liquidation ! Liquidation !

Vente par Catalogue,

Du fonds de commerce de JULES A. GAUCHE comprenant une belle liste de VINS, LIQUEURS etc. Appareils pour rectifier, redistiller, mélanger et mettre en bouteilles, Tinettes plaques etc. etc.

PAR SPEAR & ESCOFFIER [illegible] LUNDI 15 mars 1886 [illegible]
[illegible]

Terrains dans le Troisième District, coin des rues Laharpe et Rocheblave

[illegible]

DEUX GRANDES MAISONS

[illegible]

Résidence confortable pour famille

Une maison en bois à deux étages. No 140 rue [illegible]

[illegible]

Vente pour un partage.

A long crédit. A l'encan.

[illegible]

Emplacements de choix pour [illegible]

[illegible]

Magasin double en briques à trois étages

[illegible]

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper [illegible]

Subscription Terms.

By Mail—Payable [illegible]
Weekly [illegible]
Saturday [illegible]